# CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

A l'occasion de la solemnité de la fête de la Pentecôte, le J'ourn'AL he ROU-BAIX ne parattra pas demain.

M. Faidherbe, adjoint au maire, sera, à l'Hôtel-de-Ville, dimancte, de 10 heures à midi, à laddis-position des chavriers qui désireraient présenter des demandes ou des réclamations à la munici-

L'« Echo du Nord », constate que Roubaix a devancé Lille dans la création d'une Société artistique, et son article, intéressant à plus d'un titre, mérite d'être cité en entier:
« Il y a plusieurs années déjà, que dans un banquet organisé pour célébrer le triemphe de M. Carcius Duran, la question de la creation, à tille, d'une association artistique fut lancée et acclamée. Une centaine de convives, artistes et dilettantes, s'empressèrent de souscire sur parole, et en sortant de table on pouvait considérer la « Société des amis des arts » comme virtuellement corstituée.

» Malheureusement on négligea de tirer parti de cat élan très chaud et très sincère. Au lieu de dres-» Malheureusement on négligoa de tirer parti de cat élan tràs chaud et très sincère. Au lieu de dresser dès le lendemain les contrôles de l'association nouvelle et de procèder sur le champ à la couvocation d'une assemblée générale, on laissa ce projet si vivace mourir d'inanition, malgré les réclamations de quelques auteurs. Gatte faute fut-elle le résultat voulu de quelque arrière-pensée ou bien l'effet d'une simple négligence? C'est un point qu'il importe peu d'éclaireir. La conséquence de cette inertie est extrêmement fâchuse, quelle qu'en soit la cause: cette donséquence fut l'avortement d'une idée excellente, qu'un peu d'activité aurait rendue féconde.

» Par suite de cet impardonnable abandon, cette fois encore, nous, voici devancés par les Roubai-

arrat remane records.

Par suito de cet impardonnable abandon, cette fois encore, nous voici devancés par les Roubaissions. Roubaix et Tourcoing, allivé dans ce lut, viennent de constituer leur société artistique, dans une réunion spéciale qui a eu lieu le 19 de ce mois. Les statuts ont été votés, et le programme de la société nouvelle est bien identique à celui de notre société nouvelle est bien identique à celui de notre société mort-née: « stimuler les artistes et oncourager l'art par de fréquentes expositions partielles, par des expositions générales, par da schats par voie de tombolas ou autres, par un salon permanent ouvert à toutes les branches de l'art contemporain ou rétrospectif. » Ainsi donc, cs qui est encore chez nous à l'état d'embryon mort ou endormi, a pris, chez nos voisins, forme et via. Une fois de plus, faute de direction, nous sommes distancés. Nous en félicitons les Roubaisiens et les Tourquennois, mais nous le déplorons ambrement Tota de plus, laute de direction, nous sommes distancés. Nous en félicitons les Roubasienes et les Tourquennois, mais nous le déplorons amèrement pour la future société lilloise — si jamais elle s'organise — qui perd ainsi d'avance la moitié de ses adhérents probables. Peu à peu, la ville de Lille, qui reste inerte et troublée, voit se créer autour d'elle des foyères d'activité, des institutions rivales, qui lui enflecent son ancenne chentèle extérieure; son animation, son commerce, son commerce de détail surtout, s'en ressentent de plus en plus, on le sait, on le sont, et l'on ne fait pas assez pour arrèter ce mouvement de reflux.

Nous avons prodigué les avertissements à propos de la décadence du théâtre; nous avons dit et répété qu'à tout prix, dit-on faire le sacrifice d'une grosse quivention en espèces, la ville avait un interêt capital à relever sa scène municipale au niveau de ses meilleurs temps, qu'il failait y restaurer le grand-opère, le ballet et la mise en scène de manière à écraser tous concurrence possible à

de manière à ceraser toute concurrence possible à l'extérieur, et trouver en outre le moyen d'encou-rager la création de théâtres secondaires. Si on l'avait fait, nos voisins seraient encore obligés de venir chercher chez nous ce qu'ils ont maintenant à foison chez eux, les distractions artistiques et les Occasions de plusier.

venir chercher chez nous ce qu'ils ont maintenant à foison chez eux, les distractions artistiques et les occasions de plrisir.

» Cè qui vient de se produire, à propos de la Société artistique, est ane nouvelle leçon. En profiterat-ton mioux?

» S'il est trop tard aujourd'hui pour rappeler une clientèle nombreuse et précieuse qui s'est outiliée de façon à n'avoir plus guère besoins de se fournir chez les autres, du moins est-il encore temps d'exploiter convenablement notre propre domaine qui est riche. Mais pour cela, il importe de se mettre à l'œuvre, et de réveiller sans tarder la Belle au bis dormint.

La Société artistique de Roubaix-Tourcoing a confirmé les pouvoirs de sa commission d'initiative qui était ainsi composée: pour Roubaix, MM. Lous Wattine-Hovelacque, E. Lecomte-Scripel, P. Devillars, Alphonse Wattel-Bavart, Cyrille Ferlié fils, Ernest Requillart, G. Krabansky, Paul Watine-Béglin, Edouard Dupire; pour Tourcoing, MM. Charles Jonglez et Georges Duvillier-Motte. La commission a immédiatement procédé à l'élection de son bureau et a chois pour président M. Wattine-Hovelaque, pour vice-présidents MM. Lecomte-Scrèpel et Devillars, pour seretaire M. Prouvost-Bénat, et pour trésorier M. Wattel.

» A Lille, on attend toujours sous un arbre qui ressemble prodigieuzement à un orme. »

Denier des écoles. — La vente de charité pire aux plaisirs est définitivement fixée au

Denier des écoles. — La vente de charité et foire aux plaisirs est définitivement fixée au 15 juin. Elle aura lieu, comme l'année deruière, dans lee jardins de M. Pierre Catteau, grrcieusement mis à la disposition du denier des écolese Le comité fait de nouveau un pressant appel à la générosité des Roubaisiens, Tous voudront contribuer à cette fête de bienfaisance en faisant don de quelque travail de fantaisie ou objet utile qui serviront à garnir les rayons des boutiques.

Tous les envois seront reçus avec reconnaissance : on est prié de les adresser au plus tôt, soit à Mme Bulteau-Lenglet, présidents de l'œuvre, rue du Grand-Chemin, soit aux dames dont les noms suivent:

suivent:
Mue Droulers-Prouvost, Grande-Rue, et Mme
Georges Catteau, rue Fosso-aux-Chênes, tiendront
les buffets. les buffets.

Mme Wibaux-Lestienne, rue de Lille, et Mme
Mulliez-Eloy, rue des Lignes. — Confiserie et bon-

Mme Ed. Ferrier, rue du Curoir et Mme Paul

Screpel, rue rosse-aux-quenes.
guille et de fantaisie.
Mme Devillars, rue du Grand-Chemin et
Mme L. Cordonnier, rue de Lannoy. — Plantes et

eurs. Mme Buisine, rue St-Georges. — Vêtements pour

les pauvres. Mme Cavrois-Mahieu, boulevard de Paris. —

Lingerie Mme Emile Delattre, boulevard d'Armentières, et Mme Jules Ernoult, rue du Grand-Chemin.—Jouets

d'enfants.

Mme Delfosse-Motte, rue du Vieil-Abreuvoir. —
Bazar : les articles de ménage, ferblanterie, boissellerie, etc., seront reçus avec plaisir.

Mme Toulemonde-Dazin, rue Neuve. — Parfu-

Mme Fraisse, rue des fabricants et Mme Devémy. — Laiterie.

Mm. Georges Heyndrickx, rue du Tilleul et Mme
Jean Besut, Grande-Rue. — Objets divers à mettre

en loterie. Mme Bellon, rue de Lille, et Mme Albert Heyn-driekx. — Objets à mettre en loterie. Mme Gustave Réquillart, rue Pauvrée. — Por-mente et bibelots.

Hippodreme. — Une tournée dramatique, fer-mée des principaux artistes des théâtres de Paris, jouera demain, dimanche, à l'Hippodrome, Char-lotte Corday, de Pensard. Cette pièce, taillée de main de maître, représente une des pages les plus intéressantes de notre his-toire.

une des pages les plus interessaues de la corretoire.

Dès le lever du rideau, on se trouve en 1792, à la 
proclamation de la R'publique par la Convention. 
On assiste à la chûte des Girondins et on y voit les 
persounages ayant joué les plus grands rôles 
dans la révolution. Les rôles de Danton, Robespierre, Marat, Mme Roland, Charlotte Corday, seront teaus par MM. Dalleu, des Nations, Mo-ilin, de 
la Porte-Saint-Martin, Guillom, de l'Ambigu, MmesMarie Marie Debreuil, du Châtelet et Gabrielle Duchatel, de l'Odéon.

Au Barbieux. - L'administration municipale nous informe qu'aucune société de musique ne se fera entendre demain, dimanche, au parc de Bar-bieux. La série des concerts commencera dimanche 8 juin.

La Confirmation. - Mgr de Lydda a adminis-

enfants des paroisses Saint-Martin et Sainte-Eli-

sabeth.

Dimanche, ler juin, Mgr de Lydda se rendra
pour la même cérémonie dans les églises du SacréCœur et du Saint-Rédempteur; lundi 2 juin, dans
celle du Saint-Sépulcre et dans celle de Croix.
Mardi, il ira au Sars et à Wasquehal; mercredi,
jeudi et vendredi à Tourcoing; samedi à Mou-

La kermesse de Croix. - C'est demain, di La Kermesse de Croix. — C'est demain, di-manche, que commence la kermesse de Croix, si fréquentée chaque année par les Roubaisiens. C'est surtout le lundi de la Pentecête que la foule s'y porte. De nombreuses baraques y sont installées; aussi, y aura-t-il cette fois encore beaucoup de gaité et d'animation si le beau temps veut se met-tre de la partie.

Ephémérides de la charité roubaisienne

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 31 mai 1600. — Thomas Bataille par acte passé devant auditeurs et sous le scel du souverain Baillage de Lille, donne à la table des pauvres de Roubaix, à charge d'un obit une lettre derente héritière annuelle de 62 sous 6 desiers au rachat de 50 litres parisis (Archives de Roubaix G. G. 234 N\* 1)

31 mai 1828. — Les fabricants de Roubaix voulant venir en aide aux ouvriers de la ville qui, en ce moment, ne parvensient qu'avec beaucoup de peine à gagner le pain quotidien pour leur famille s'engagent à occuper les tisserands de Roubaix de préférence aux étrangers, jusqu'à ce que les affaires aient repris un meilleur cours et que la misère soit moins graude. Grâce à cette mesure, en 1829, la c.ise commerciale ne fit plus de progrès à Roubaix; etsi le taux des salaires ne fut pas sensiblement sinélioré, du moins tous les tisserands furent occupés et produsirent 142,794 pièces Ce travail itt diminuer sinon disparattre la misère et l'indigence auxquelles ils avaient été réduits l'année précédente (Th. Leuridan. Histoire de Roubaix, tome 1, page 138).

#### TOURCOING

La mairie nous prie d'insérer l'avis suivant :
« Indication des diverses branches de l'admiistration dont M. le maire et chacun de MM. les

nistration dont M. le maire et chacun de MM. les adjoints se chargeront plus particulièrement.
M. le maire, tous les jours de 11 heures à midi, direction générale, police, finances, usine à gaz, eaux, assistance publique, contentieux, affaires diverses non indiquées ci-après:

«M. Lehonacq, adjoint, les lundi, mercredi et samedi de 10 à 11 heures du matin. Etat-civil, entretien des propriétés communales, travaux, sociétés musicales, secours mutuels, sapeurs-pompiers, affaires militaires, assainissement, hygiène, contributions, fêtes publiques.

» M. Sasselange, adjoint. — Teus les lundis, de 4 h. 192 à 5 h. 192. Instruction, école acadèmique de dessins, architecture et musique, conditionnement, postes et télégraphes, bibliothèque, musées.

sees.

M. Le François. — Les mardis et samedis, de
4 h. à 5 h.— Voirie, éclairage public, tramways,
halles et marchés, bureau de pesage et de mesurage, promenades et jardins, octroi et abattoir. »

Les funérailles de M. Désiré Debuchy, député, ancien adjoint au maire, membre de la commission syndicale de la Bourse, auront lieu lundi, 2 juin, à 10 heures et demie, en l'église Saint-Christophe, à

Cercle du Petit-Château. - On nous demande

de publier ce qui sui:

La commission administrative se fait un devoir de rappeler aux membres du cercle que l'obit anniversaire solennel pour les membres défunts sera célèbré, comme d'usage, à la paroisse St-Joseph, à la Croix-Rouge, le lundi de la Pentecôte, 2 juin, à 9 heures

à 9 herres La messe sera chantée par la section chorale l'Avenir et la Fanfare exécutera quelques mor-ceaux de son répertoire. Réunion au local du cercle, à 8 h. 112.

La Fanfare du Petit-Château exécutera di-

La Fantare du Petit-Chateau executera di-manche lor juin, à 5 houres du soir, sur la place Thiers, les morceaux ci-après:

1. Retour des vainqueurs, pas redoublé (A. Has-tolet. — 2. Vie d'Artiste, grande valse, (Joseph Straus). — 3. Graziella, sectisch, (Vanceargh). — 4. Marche aux flambeaux, (Meyeerber). — 5. Victo-riae, redowa, (Heymans). — 6. Guirlandes mélo-diques, fantaisie, (Klein).

Des chaises seront mises à la disposition du pu-blic.

Le lundi de la Pentecôte, le quartier du Che-min-des-Mottes fêtera les jubilés des époux Equilet, Cornard et Sacro.

A l'occasion de ces trois anuiversaires de 50 an-nées de mariage, une messe, en musique, sera dite en l'église Notre-Dame-de-Lourdes.
De là, le cortège parcourra les rues Houchard, Sainte-Germaine, de Gand et Chemin-des-Mottes. Un banquet sera offort aux jubilaires et à leurs familles. Le soir, il y aura feu d'artifice, illumina-tions, etc.

ions, etc. Les habitants se sont cotisés pour ajouter le plus d'éclat possible à cette petite fête donnée en l'hon neur de braves gens estimés de tout le quartier.

M.le Préfet du Nord donne avis que la circula-tion sera interrompue du 9 au 28 juin, sur la route Nationale n° 17, entre le hameau du Jambon et la Croix-Blanche, pour remaniement de la chaussée de la dite route, entre la Payelle et le Blanc-

Four.
Pendant ce temps, les voitures passeront par le chemin de grande communication nº 9, et le che min vicinal du Jambon à Tourcoing.

Vendredi, vers 8 heures 112 du soir, les agent Vendredi, vers 8 neures 112 au soir, les agent-Castelain et Cassin, passant par la rue Houchard-furent requis pour mettre à la raison le nommé M..., âgé de 33 ans, qui frappait à coups redoublès contre la porte d'une maison, de laquelle il venait d'être chassé. Contravention pour tapage et rassemblement a été drassée à la charge de M... qui a été conduit au poste pour y passer la nuit.

Clovis Labenne, violoniste, âgé de quarante ns, né à Carvin, sans domicile fixe, est venu, en tat d'ivrese implorer le commissaire de bien vouetat d'ivrese, impiorer le commissaire de bien vou-loir l'enfermer dans le violon de la police, his-toire de changer d'instrument. Les agents ont fait gracieusement droit à sa demande

Une contravention a été dressée à la charge l'an maître peintre de Tourcoing, pour avoir d'un maître peintre de Tour engagé un ouvrier sans livret.

Expulsés. — Camille Dujardin, 40 ans, terras-sier, né à Bruxelles. — Charles Vanbrakèle, 34 ans, charbonnier, né à Cand. — Alphonse Rouma, 22 ans, chaudronnier, né à Liège.

Ephéméride tourquennoise — le juin 1863. — Funérailles de la sour Chavanne, fille de la Charité, supérieure de l'Hôtel-Dieu. Depuis 1851, sour Chavanne avait des ressources personnelles qu'elle offrit généreusement. La ville la seconda et on vit s'élever un établissement qui est un des plus beaux de notre cité. L'administration, fidèle interprête des sentiments de tousavait voulu que la ville elle-même fit les frais des funérailles qui furent une véritable manifestation.

## LILLE

La dérivation de la Lys. — Une pétition dé-posée à la Chambre par M. Cirier, député du Nord, et émanant des négociants et propriétaires de Mer-ville, informe la Chambre qu'à la suite d'une de-mande signée par 147 industriels et commerçants de cette ville, et envoyée, le 15 avril dernier, à M. le ministre des travaux publics, une commission d'enqu'ête à été nouvée pour expunier la proist de

de cette ville, et ehroyee, le lo avril uernier, a m. le ministre des travaux publics, une commission d'enquête a été nommée pour examiner le projet de d'rivation de la Lys en dehors de Merville. Cette commission, disent les pétitionnaires, a pris la délibération suivante:

La commission est d'avis de prendre en très sérieuse considération la pétition des habitants de Merville, et d'insister pour qu'on revienne au projet primitif de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, c'est-à-dire à l'élargissement du canal actuel de la Lys et au n'edressement au pont dit de la Lys.

Les pétitionnaires ajoutent que, malgré cet avis formel, le conseil supérieur des ponts et chaussées persiste dans un premier projet de dérivation de la Lys en dehors de la ville. Ils demandent l'appui de la Chambre pour obtenir la nomination d'une commission chargée de faire une nouvelle enquête. La

Nord, a répondu:
« La 24 commission des pétitions, considérant que la pétition a réuni les signatures, sinon de l'u-nanimité, du moins de la majorité des industriels et commerçants de Merville, propose de la ren-voyer à l'examen de M. le ministre des travanx, publics et de lui demander de faire faire de nou-velles études? »

circulation sera interrompue du 9 au 14 juin in-clusivement, sur la route départementale n° 19, entre Forest et Ascq, pour le remaniement de la chaussée pavie de la dite route. Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par les chemins vicinaux reliant Forest à Tressin.

Les territoriaux. — Vendre li, le général de Guiny a passé la revue des territoriaux après les avoir fait manœuvrer pendant plusieurs heures. M. le général de Guiny a felicité les territoriaux et leur chef, M. le lieut-nant-colonel Royer. Samedi matin a commencé le desarmement.

Une ordination à Lille. — Le samedi 7 juin, Une ordination a Lille. — Le samedi 7 juin à huit heures du matin, Mgr l'évêque de Lyddt conférera les saints Ordres aux élèves du Sémi naire de l'Université dans l'église Saint-Maurice. L'ordination comprendra 4 prêtres, 7 diacres, 4 sous-diacres, 4 minorés et 6 tonsurés.

Presse locale. - Le journal le Nord dont nous avions annoncé l'apparition pour demain, ne ser publié que dans huit jours, les services de corres pondances et d'expeditions de notre futur con frère n'étant pas encore complétement assuré

### CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 30 mai 1884 (Compte-rendu analytique du Journal de Roubasse Présidence de M. JULIEN LAGACHE, maire

Presidence de M. JULIEN LACACHE, maire
La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents: MM. A. Vinchon, A. Faidherbe,
J.-B. Pennel-Wattinne, P. Destombes, P. Watine,
adjoints; F. Roussel, Martel-Delespierre, N. Comerre, H. Salembier, A. Dupire, A Harinckonck, G,
Heyndrickx, G. Legrand, A. Reboux, F. Ernoult, H.
Derville, F. Fauvarque, G. Leclercq, A. Senneville,
H. Roche, L. Delennoy-Destombes, A. Pollet-Desquiens, J. Cuvelier, A. Béghin-Bonnave, J. Carrette
Louage, J.-B. Descamps, H. Sandevoir, P. Dazin, E.
Baas.

Absents: MM. H. Ruisine, S. Chéron, J. Cordons

Absents : MM. H. Buisine, S. Chéron, L. Cordon mier, P. Catteau, P. Orange.
M. Alfried Resoux, secrétaire, donne lecture du procés-verbal de la séance du 18 mai, qui est

M. LE MAIRE. -- Messieurs, les questions à l'ordre

M. LE MAIRE. — Messieurs, les questions à l'ordre du jour de nos délibérations et qui sont au nombre de 94, peuvent se diviser en quatre catégories : 1º Gelles inscrites du n° 1 au n° 9; les affaires qui s'y rapportent sout urgentes et veulent être examinées et résolues aujourd'hui même; aussi les avonsnous fait figuerer en tête de l'ordre du jour. 2º Celles inscrites du n° 10 au n° 16; déjà présentées au conseil précédent, soit par l'administration, soit par l'initiative individuelle, elles ont fait l'objet de rapports des commissions compétentes. Leur excatére d'urgence et le peu d'importance des crédits qui sont demandés pour leur règlement neus a détruninés à vous les présenter sans demander le renvoi aux commissions et à vous prier de leur conne une solution inveditée.

neus a détrivinces à vous les présenter sans de-mander le renvoi aux commissions et à vous prier de leur donner une solution immédiate.

3º C'elles inscrites du nº 17 au nº 86; ces affaires, excessivement nombreuses, ont été présentées à l'ancien Conseil soit par l'administration munici-pale, soit par l'initiative individuelle; les unes font l'objet de rapports, les autres, renvoyées aux commissions, n'ont point été examinées par elles. Nous avons décidé de vous demander le renvoi des unes et des autres aux commissions nouvelles, soit à cause de la gravité de la solution à intervenir, soit en raison de l'importance du crédit sollicité; 4º Du nº 87 au nº 94; ces dernières sont nou-velies, et datent de notre entrée en fonctions; leur examen peut être, sans inconvénient, retardé de quelques jours, et c'est pourquoi nous les avons rejetées à la fin de la nomencluture des questions qui vous sont sommises.

Présence des chefs des services municipaux aux délibérations du conseil.

M. LE MARRE. — Messieurs, aux termes de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, le conseil peut autoriser la présence à ses délibérations d'étrangers qui l'assistant dans ses travaux, mais sans prendre part aux discussions ni aux votes.

ses travaux, mais sans prendre part aux discussions ni aux votes.

L'administration a pensé que MM. les chefs des services municipaux, en assistant aux délibérations qui concernent ces services, permetraient à l'administration de renseigner séance tenante le conseil sur un grand nombre d'affaires qui pourraient ainsi recevoir une solution plus prompte; nous vous prions, en censéquence, de vouloir bien donner votre approbation à cette mesure. Dans l'affirmative, les chefs de service, se tenant dans les bureaux, pourront être appelés par nous toutes les fois que leur présence sera nécessaire.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

Nomination des commissions

M. LE MAIRE. — Le nombre des commissions que nous avors à nommer est de huit, entre lesquelles sont respectivement réparties les attributions suivantes :

lre commission : flaances, octroi.

2e : instruction publique, cultes, assistance publique.

olique.

3e: Voirie, assainissement, hygiène, travaux ublics, tramways.

4e: Promenades et jardins, école de natation, ausiques, théâtres.

5e: Abattoir, marchés, pompes funèbres, cime-

5e: Abattoir, marchés, pempes funèbres, cimetière.
6e: Pompiers, fêtes publiques.
7e: Eaux.
6e: Conditionnement.
Cette division des travaux entre les membres du conseil correspond à celle des attributions entre les membres de l'administration; elle permettra de faire convoquer les commissions par les adjoints compétents, de les faire présider par eux, et de hâter les solutions qu'elles auront fait agreer par le conseil.
La première commission comprend onze membres; les deux suivantes dix; la durée des pouvoirs de ces mambres est limités à celle de la session même, soit au temps qui s'écoulera entre la prisente séance et la première séance de la session ordinaire d'août.
La quatrième et le cinquième comprendent; leur fonctionnement et la durée de leurs pouvoirs sont les mêmes.
La 7e (Eaux) comprend sur membres: les trois

les mêmes.

Les mêmes.

Les tre (Eaux) compread ser membres; les trois premiers sont nommés pour toute la durée de notre mandat, ils forment le noyau roubaisien de la commission mixte qui administre, sous le contrôle et la responsabilité des deux municipalités, le service municipal des Eaux. Les trois autres membres sont nommés pour la durée de la session.

sion.

La 8° comprend six membres qui sont nommés pour la durée de la session; ils représentent le conseil municipal au sein du comité directeur de la condition publique.

Nous avons l'honneur de vous prier de décider si cette division vous parait convenable, et, dans l'affirmative, de bien vouloir procéder à la nomination des commissions ainsi constituées.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le censeil procède à la nomination des huit commissions. Voici les résultats des dépouillements de scrutins:

Le censeil procède à la nomination des huit commissions. Voici les résultats des dépouillements de scrutins:

1º commission: MM. Béghin-Bonnave, Cordonnier, Cuvelier, Bulsine, F. Roussel, 30 voix; Roche, Alfred Reboux, Harinokouck, P. Catteau, N. Comerre, 29 voix; Heindrickx, 27, étus; Ernoult, P. Dazin, Dupire, Paul Watine, 1 voix.

2º commission: MM. Descamps, 31 voix; Martel-Delespierre, Alfred Reboux, N. Comerre, Derville, Delannoy-Destombes, Paul Dazin, Louis Cordonnier, Ernoult, 30 voix; Carrette, 29 voix étus; Gastette, 29 voix étus; Gastette, 29 voix étus; Gastette, 29 voix étus; Gastette, Derville, Louage, Salembier, Lecleroq, 30 voix; Martel-Delespierre, 29 voix étus; Couerre, Sanneville, Harinokouck, Delannoy-Destombes, P. Roussel, Harinokouck, Delannoy-Destombes, F. Roussel, Harinokouck, Legrand, Senneville, 30 voix; Martel-Delespierre, 29 voix étus; Couerre, Sanneville, 30 voix; Martel-Delespierre, 29 voix étus; Couerre, Sanneville, 30 voix; Martel-Delespierre, 29 voix étus; Couerre, Sanneville, Martel-Delespierre, 20 voix étus

commissien, dont le rapporteur est M. Bernard, du Heindrickx, Erneult, Orange, Leclercq, P. Dazin Nord, a répondu : Martel-Delespiorre. 1 voix.

artel-Delespierre, 1 volx.

5 commission: MM. Pollet-Desquiens, Orange,
volx; Fauvarque, Roche, Paul Dazin, Sandepir, Ernoult, 30 voix; Béghin-Bonnave, 29 voix,
as; Legrand, Carrette, Salembier, Leclercq, 1
hix.

o'lx.

6° commission: MM. Pierre Catteau, 31 voix;
6° commission: Roussel, Baas, Salembier, Faurarque, Martel-Delespierre, Senneville, Descamps, 30 voix, situs, Heindrickx, Ernoult, P. Dazin, Dupire, Leclercq, Comerre, 1 voix.

7° Commission: MM. L. Cordonnier, 31 voix; Ernoult, Vinchon, Legrand, 30 voix; Heyndrickx 29 voix; P. Catteau, 25, sius; Roche, 2; Harinkouck, Roussel, Carette, 1 voix. (Les trois premiers sius sont partie de la commission mixte des eaux).

8° Commission: MM. Sandevoir, Baas, Legrand, 30 voix; Vinchon, Delannoy-Destombes, 29; Heyndrickx, 28. élus; Harinckouck, 3; Roussel, 2; P. Catteau, Ernoult, Gordonnier, P. Dazin, 1 voix.

M LE MAIRE. — Messieurs, l'exploitation de l'école de natation, adjugée pour une durée de trois ans, n'a pas été mise au concours en temps opportun, et, la saison des bains étant arrivée, nous venons vous demander, en vue d'éviter les formalités toujours fort longues d'adjudication, et de donner satisfaction à nos concitoyens, de vouloir bien décider que, pendant la période du ler juin 1884 au 30 avril 1885, l'école de natation sera exploitée en régle à l'instar de la condition publique, l'cotroi, etc.

oue, l'ostroi, etc.

Vul'urgence, nous vous proposons de prendre la déliberation suivante:

1º C'administration municipale est autorisée à gérer en régle, lau mieux des intérêts de la ville, l'école de natation à partir du ler juin 1884, au

férer en régie, lau mieux des intérêts de la ville, l'école de natation à partir du ler juin 1884, au 30 avril 1895.

2º Les crédits suivants sont votés:

1) Traitement du personnel pour le côté payant et le côté gratuit, 7,300 fr.

2) Imprimés, dépenses diverses, appropriation des locaux, acquisition de linge, 3,000 fr.

3) Reprise obligatoire par la ville au sieur Bourgois, ancien entrepreneur, du linge, du mobilier, des burstaes, suivant état dressé par M. l'architecte, directeur des bâtiments communaux, dont 3,375 fr. 71 cs, pour mobilier de la buvette, et pour le linge 1,481 fr. 18 c.; soit un total de 4,856 fr. 84 c. La somme de 10,300 fr. votée pour l'exploitation sera, nous croyons pouvoir l'assurer, couverte par les recettes. Quant aux objets mobiliers repris, ils resterout la propriété de la ville, qui pourra les recettes Quant aux objets mobiliers repris, ils resterout la propriété de la ville, qui pourra les recettes quant aux objets mobiliers repris, ils resterout la propriété de la ville, qui pourra les recettes quant aux objets mobiliers repris, ils resterout la propriété de la ville, qui pourra les recettes que sen des finances.

M. BEGHIN-BONNAVE demande le renvoi de cette proposition, nous courons risque de ne pas quurir l'école de natation cette année, si la commission décide la mise en a "judication.

M. BEGHIN-BONNAVE. — La mise en régie a déjà M. BEGHIN-BONNAVE. — La mise en régie a déjà

se en adjudication. 1. Begnin-Bonnave. — La mise en régie a déjà

M. BÉGIÚN-BONNAVE. — La mise en régie a déjà été décidée au mois d'octobre dernier.

M. HARINCKOUCK. — Alors, votons.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — La mise en adjudication nous mènerait trop loin. Il faut donc se résigner à la mise en régie.

M. HARINCKOUCK. — Les chiffies ont-lls été étudies par l'administration?

M. P. DESTONBES, adjoint. — Oui; nous sommes d'accord pour les traitements du personnel; il ne pourrait y avoir divergence que sur la reprise du mobilier et du linge à M. Bourgois, ancien exploitant.

mobilier et du linge a M. Bourgois, ancien exploi-tant.
M. BÉGHIN-BONNAVE. — Ancien et nouveau.
M. P. DESTOMBES, adjoint. — Nouveau? je ne sais pas. Si vous voulez accepter le chiffre de la reprise établi par M. Richez, on pourrait faire vanis celului.

venir cslui-ci.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Le plus simple ciait de faire venir lecommissaire-priseur.

M. P. DESTOMBES. — L'expertise a cté faite par M. Bourgois, et par les experts de M. Richez; d'ailleurs la reprise est obligatoire.

M. BEGHIN-BONNAVE. — La reprise est obligatoire peur le mobilier primitif, soit pour 2.400 fr., mais pas pour le reste.

M. P. DESTOMBES, adjoint.—La reprise du lingatique dell'access dell'a

essi obligatoire, à l'exception de 2 ou 300

rancs. M. Béghin-Bonnave. — 1.100 fr. M. P. Destombes, adjoint. — Le linge a été dérécié de 55 010 M. Béghin-Bonnave. — Cette dépréciation ne

vest rien dire. C'est encore évalus trop haut, si ce linge n'est bon qu'à faire de la charpie. M. P. DESTOMBES, adjoint.—Il est évident que si le linge avait été neuf, il n'y aurait pas eu de dé-

M. P. DESTOMERS, adjoint.—If est evident que si le linge avait été neul, il n'y aurait pas eu de dépréciation.

M. PACL DAZIN.—Quel a été l'expert? M. Richez qui est entendu pour les bâtiments communaux, ne connaît rien dans le linge.

M. P. DESTOMEES. — L'expertise a été faite par des hommes du métier et d'un commun accord.

M. Břehiny-Bonnave. — Si nous renvoyons la proposition à la commaission des finances, il n'y aura aucun retard puisque le rapport doit être présenté à la prochaîne réunion du conseil.

M. MARTEL-DELESPIERRE. — La question est simple: il s'agit de savoir si le linge peut être présenté au public. La ville n'a pas le droit de remettre des chiffons aux baigavurs, ses clieuts.

M. P. DESTOMERS, adjoint. — D'après les experts, le linge est présentable; j'en ai d'ailleurs vu une partie; je l'ai trouvée en bon état. Vous pouvez entendre M. Richez.

M. SALEMBER. — Ne serait-il pas possible d'exploiter mieux les buvettes? Ne pourrait-on en louer aux brasseurs? On conserverait le linge.

M. P. DESTOMEES — Pas cette année. Cela neus ménerait dans des détails trop longs.

M. PALE DAZIN.— On pourrait mettre les buvettes en adjudication.

M. SALEMBER. — Pas n'est besoin d'adjudica-

s en adjudication. M. Salembier. — Pas n'est besoin d'adjudica-

tion. Ceux qui accepte cela mancherait vite.

M. HARINGKOUCK. — La question est très urgente. Le moment est venu d'ouvrir l'école. Il n'est pas possible de faire une adjudication, et de ren-

m. HARINCKOUCK.—La duestion est tres infegente. Le moment est venu d'ouvrir l'école. Il n'est pas possible de faire une adjudication, et de renvoyer à la commission des finances sans perdre beaucoup de temps. Je demande qu'on entende M. Richez.

M. Le Maire met auxvoix la proposition de M. Harinckouck, qui est adoptée.

M. Richez est introduit.

M. P. DESTOMBES, adjoint.—M. Richez, veuillez donner des explications sur l'expertise du mobilier et du linge de l'école de natation.

M. Richez dit qu'il a réduit sur facture le linge de 40 0,0; il a trouvé le linge ea bon état; il y a beaucoup de peignoirs et de calecons neufs; les costumes de femmes sont très bien conservés. En dehors de l'appréciation au moyen des factures, il y a eu deux experts, un pour le mobilier et un pour le linge.

M. HEYNDRICKX. — M. Béghin disait tantôt que l'ancienne administration avait firé la reprise du mobilier à 2,400 fr.; dans la proposition qu'onnous présente aujourd'hui, il y a un autre chiffre.

M. P. DESTOMBES, adjoint. — Il n'y a guère que quelques centaines de francs en plus.

M. BÉGHIN-BONNAVE. — De 2,400 à 3,500, c'est bien, l,100 fr. en plus. D'après le cahier des charges, la reprise n'est obligatoire que si la commission a du strez. — M. R. CHEZ. — La commission a dû être consul-

n'a jamais été consultés. M. Richez. — La commission a dû être consul-

M. Richez. — Es a-t-on la preuve?
M. Béghin-Bonnave. — En a-t-on la preuve?
M. Richez. — Il n'y a pas de preuve écrite.
M. P. Desrombes, adjoint. — A combien s'élève la reprise du mobilier?
M. Richez. — A 2,570 fr.
M. P. Desrombes, adjoint. — Tout ce qui est augmentation de mobilier n'est pas afférent à la haveste.

M. P. DESTOMBES, adjoint. — Tout de qui est augmentation de mobilier n'est pas afférent à la buvette.

M. le docteur Carrette. — Est-ce que la machine n'est pas en mauvais état?

M. P. DESTOMBES, adjoint. — Non, il y a eu, d'ailleurs, un état de lieux. M. Bourgois a été gardien des bâtiments jusqu'à maintenant.

M. ALFRED REBOUX. — Est-ce que les bâtiments sont en bon état?

M. RICHEZ. — Oui, en bon état, mais il y a eu des riparations coûteuses.

M. le Maire. — Je crois que la question est élucidée. Je mets aux voix le reavoi à la commission des d'anneces.

des finances.

Le renvoi est rejeté.

M. LE MAIRE. — Je mets aux voix les conclu-

Questions diverses

Le conseil vote le prélèvement de 5 centimes spéciaux ordinaires pour le service vicinal en 1885.

spesiaux of maries pour le service ventale en 1885.

M. LE MAIRE. — Messieurs, aux termes de la lot de 5 août 1879 (articles 1, 4 et 5) il y a lieu de procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la nomination de deux délégués du sonseil municipal dans le sein de la commission administrative des hospices, en remplacement de MM. Emile Moreau et Henri Briet dont les pouvoirs ont pris fin en même temps que ceux du conseil qui les avait délégués.

Nous avons l'honneur de vous prier de procéder à cette nomination.

Nous avons l'honneur de vous prier de procéder à cette nomination.

Le Conseil procéde à l'élection;
M. F. Roussel est élu par 29 voix, et M. BéghinBonnave, par 27. M. Lefebvre obtient 3 voix, et MM.
Carrette, Martel-Delespierre, P. Dazin, l voix.
Sur l'invitation de M. le maire, le Conseil procède ensuite à la nomination de deux délégués du conseil municipal à la commission administrative du
Bureau de bientaisance, en remplacemeni de MM.
Henri Dhalluin et Martel-Delespierre.
Résultat: MM. Martel-Delespierre et Charles
Dhalluin, 30 voix, élus; Comerre et Briet, une
voix.

M. LE MAIRE. — M. le préfet nous a prescrit, M. LE MAIRE. — M. le préfet nous a prescrit, trop tard, pour que la question pût être in crite à l'erdre du jour, de faire proceder le conseil à la nomination de deux délégurs dans le conseil à la nomination du Mont-de-Piété en remplacement de MM. Bourgeois et Briet, qui n'appartiennent plus à l'assemblée municipale Nous avens l'honneur de vous prier de vouloir bien nommer ces deux délégués.

M. Biénn-Bonnave. — Aux termes de la loi, je crois qu'il faut au moins un membre de l'administration du bureau de bienfaisance dans la commission administrative du Mont-de-Piété. Voici ce que dit à ce sujet le code de l'administration charitable:

\*\*Cles Monts-de-Piété sont administrés seus l'autorité du ministre de l'intérieur, et sous la surveillance des préfets des départements, par une commission gratuite, composée du maire qui en est le président-né, et d'autres personnes prises en partie parmi les membres de la commission des hospices et du bureau de bienfaisance. Ces administrateurs exerceut leurs fonctions dans les mêmes limites et d'après les mêmes règles que celles qui régissent l'administration des hospices ou des bureaux de bienfaisance, etc. municipal qui doit nommer les deux del gués à la commission administrative du Mont-de-Piété.

M. BÉGHIN-BONNAVE. — Il n'y aucun membre du bureau de bienfaisance faisant partie de cette commission, contrairement au texte de la loi que table : « Les Monts-de-Piété sont administrés seus l'au-

je viens do citer.

M. LE MAIRE. — S'il n'y a, dans cette commission, aucun membre du bureau de bienfaisance, il y en a de la commission administrative des hôpi-

taux.

M. Béghin-Bonnave. — Je sais qu'il y avait M
Briet, qui, naturellement n'en fait plus partie au jourd'hui.

M. MARTEL-DELESPIERRE. — Je crois que M. Florin, membre du bureau de bienfaisance, fait partie de la commission administrative du Montde-Piété.

partie de la commission administrative du Montde-Piété.
On procède à la nomination des deux délégués du conseil à la commission administrative du Mont-de-Piété.
Voici le résultat du scrutin:
MM. Carrette, 30 voix, Heyndrickx, 28 voix, élus. Charles Dhalluin, Briet, Harinckouck, Faidherbe, 1 voix.
M. LE MAIRE.—Messieurs, au cours de la séance du 18 mai courant, vous avez décidé qu'uns commission spéciale serait chargée de l'examen de l'exposé financier dont il a été donné lecture par M. Léon Allart, maire sortant, de Roubaix.
Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien procéder à la nomination de cette commission.

bion proceer a la sion.

Le conseil, sur la demande de M. Alfred Reboux, renvoie à la commission des finances l'examen de l'exposé financier de l'ancienne administration.

M. LE MAIRE. — Messieurs, aux termes de l'article 2 du règlement de la caisse des retraites des le la caisse des retraites des la caisse des retraites des la caisse des processes de ampliquement de la caisse des parla ville de ticle 2 du règlement de la caisse des retraites des fonctionnaires et employes retribués par la ville de Roubaix, cette caisse est administrée par une

ACOUBLY, cette causse est administrée par une commission de trois membres nommés par le con-seil municipal et seus la présidence du Maire. Nous avons l'honneur de vous prier de veuloir bien désigner, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, ces trois membres dont les pouvoirs doivent durer autant que coux du conseil lui-neme.

pouvoirs doivent durer autant que ceux du conseil lui-neme.

Le conseil procède à cette élection. Voici le résultat du scrutin:

M. Comerre, 24 voix; M. Roche, 17; MM. Harinckouck et Pennel-Wattine, 15; M. P. Dazin, 11; M. Dupire, 7; M. Paul Watine, 3; M. Alfred Reboux, 1 voix.

MM. Comerre, Roche et Harinckouck sont élus (le troisème avec le bénéfice de l'age).

Le conseil nomme les conseillers qui feront partied el a commission chargée de former la liste pour le canton-est: MM. Paul Dazin et Paul Watine, 30 voix, élus; Béghin-Bonnave et P. Destombes, 1 voix.

Canton ouest: MM. Ernoult et Leclercq, 30 voix, élus; Legrand et Derville, I voix.

M. Le MAIRE — Messieurs, nous vous proposons de vous reunir mercreii à cinq heures, sans convocation.

convocation.

M. LECLERCQ. — Monsieur le maire, ne pour-rions-nous nous réunir quelques heures plus tard ? Pour plusieurs membres, il est difficile de venir si tôt.

M. LE MAIRE consulte le conseil qui décide que la prochaine séance aura lieu mercredi, à sept heures et demie
La séance est levée à 8 heures 15.

Tribunal de simple police de Roubaix Audience du 29 mai 1884.

Présidence de M. Pannier, juge de paix. siège du ministère public est occupé par M. Pouillax commissaire du 3° arrondissement. to Tribunal prononce les condamnations suivantes:
Le Tribunal prononce les condamnations suivantes de la condamnation suivante les condamnations suivantes de la condamnation suivante de la condamnation suivante de la condamnation suivante de la condamnation Le Tribunal prononce les condamnations suivantes:

Iverses Manterser. — Etienne Jean-Baptite Griffard,
marchand-colporteur à Epinoy (Pas-de-Calais); Auguste
Lefebrre, marchand de bonnstorie à Fives-lez-Lille, rue de
la Malsence; Augustin China, monteur de chaînes, rue
Saint-Honoró, 22; Auguste Cornille, journalier, rue du
Fontenoy, 117; Louis Wouters, terrassier, rue de la Baquee, 119; Hortense Wiart, femue d'Hooghe, ménagère,
rue de Lannoy, 52; Félix Korkove, fileur, rue des Anges,
80;; Jean Moison, journalier, rue du Tilleul; Emile Mathon, ourdisseur, rue des Fossés, fort Duprez, 7, chacun
à 5 francs d'amende c'harles Pieters tisserand, rue de
Magenta. 21, 5 francs d'amende et trois jours de travail;
Jean-Baptiste Mélin, tisserand, rue Francklin, our Cornille, 5 francs d'amende; Sophie Hercheuez, tisserande,
rue de Naples, oour Debaillie, 3, 5 francs et 11 france
d'amende.

Violaxces Léckuss. — Louis Prouvost, appréteur, rue
Dompierre, 2 jours de prison; Félix Vandepute, écolier,
grande cité
de Préteur, rue de Lannoy, fort Després,
Jours de prison; Sophie Lebreck, ménagère, Waitrales,
au Crétirier, 2 jour de prison; Cyrille Leignel, trieur,
rue de Barbieux; C. Paul Fontier, trois jours de prison;
Désiró Thon, camionneur, rue du Frenoy, deux jours
de travail; Gustave Bakelandt, marchand de chiffons,
rue des Vélocipèdes, trois jours de prison.
BEULT ET TAFAGE INJURIEUX — Philomène Parent, soigneuse, rue Sainte-Elisabeth, 37, 11 fr. d'amende; François Laöse, cabarctière, 11 fr. d'amende; Jules Dubar,
teinturier, rue Milton, 34, un jour de travail.

Divagation de Chirkos sue La Vote Publique. — Louis
Vandembrouck, journalier, rue Meyerbeer, 10 fr.
d'amende; François Berdelle, employé, rue de l'Epeule,
204, 10 fr. d'amende.

Ouverruer de Cabarer après L'heurre. — Marie Grouett, cabarctièrer, un de l'Speule, 194, 1 fr. d'amende;
Clotaire Machu, tisserand, rue Cugnot, 0; Ernest Adam,
garvon de maçasin, rue Base, a Croix, chacun 3 fr;
Pierre Valle, peigneur, rue de Wasquelhal, 2 fr. d'amende; Arthur Lec

JRU DE HASARD.— Cyrille Lenrille, colporteur, rue du Chemin-de-Fer, 372 fr. d'amende.
APPARES REMISES.— Violences légères.— Jean-Louis Bonnet, marchand d'oranges, rue de Soubise, 2; François Callier, marchand de ncix de cacao, à Lille, rue Saint-Jean-Luis.

Jenois, 19.
JET DE PIERRES. — Edouard Desreux, sans profession, us de Lannoy; C. Boyaval.
TROUYÉ DANS UN CABARET. AFRÈS L'HEURE. — Frédéric-Permennan, constructeur de machines, rus des Lougues-

Nominations ecclésiastiques. — M. Vincent vicaire à Lille (St-Martin), est nom mé curé de St

Aubin. M. Duchateau, vicaire de Cysoing, jest transféré à Lille (St-Martin.)

### Conseil de préfecture

Le Conseil de préfecture s'est réuni, le vendredi 30 mai, sous la présidence de M. de Praneul. M. le conseiller Facon, occupe le siége de com-missaire du gouverne ment. La première a Taire Appelée, est la protestation de deux candidats évinces aux élections de Villers-Guislin.

Les faits allégués par les protestataires sont que

des femmes et des enfants assistaient au dépouille-ment dans la salle même du voie, que la nusique est venue voter en curps et que il. le maire n'apas contrôlé les travaux du dépouillement, selon les

prescriptions de la loi. Le Conseil annule les élections. L'élection de Fontaine-au-Pire est confirmée, l'a-vocat des demandeurs déclarant s'en rapporter à la justice. La protestation contre les élections de Clary est

retirée.
L'élection de Bernery est confirmée.
La protestation se basait sur ce que l'élection avait ete faite dans une salle d'un cabaret. Les conseillers élus ont soutenu que, depuis huit aus, cette salle ne sert que pour les reunions du conseil municipal, la commane n'ayant pas de mairie.
Acte est denné de leur désistement aux protestataires contre les elections d'Anor.
L'élection de M. Canonne à Dantigny est vali-

re l'élection d'un vétérinaire, parce qu'il ets alarié comme inspecteur des abattoirs. L'élection est validée. La protestation contre les élections de Bernezia

st rejetée.
L'election de Spiker est confirmée.
La protestation contre les élections de Bouchain st renvoyce à une autre séance.
La protestation contre l'election d'Arleux préente seule quelque importance.
Me Rasquin plaide pour M. Vasseur, candidat vincé.

les élus sont défendus par M° Werquin.

Les eius sont detendus par M. Werquin.
Les faits allégués sont nombreux:

1º La nomination du burcau, faite la veille.

2º L'abandon, pendant une heure, de la salle du
vote par le president et les assesseurs.

3º Une promesse de 150 francs, faite à la musique
municipale par un ami des é.us.

4º L'échange de bulletin dans la salle du vote.

5º Un erpunn du dowen sur les caudidats à élire.

4º L'échange de bulletin dans la salle du vote.
5º Un sermon du doyen sur les caudidats a élire.
M° Werquin, dans une longue et mordante plai-doierie, rétute tous ces points.
M° Basquin réplique et s'appuie surtout sur le lait de la somme de 150 francs, promise à la muique. Le commissaire du gouvernement conclut briè-vement au rejet de la protestation. Le Conseil, après un délibéré assez long, déclare a protestation rejetée.

Tribunal correctionnel de Lille Audience du vendredi 30 mai

Présidence de M. HEDDE, vice-président. Présidence de M. Hedde, vice-président.

La retrate venait de sonner dans le village de Salomé. Il était 10 heures du soir. Un débit de boisson ét. it encore ouvert et rempli de consonamateurs. Le garde-champêtre, soucieux de son devoir, pénétre dans l'établissement et enjoint aux personnes présentes de se retirer dans leur pénates. Mais François Crouzet ne l'entend pas de cette oreille, et, se retournant vers l'agent de la force publique, il lui met le poing sous le nez,tout en lui prodiguant nombre d'épithètes rien moins que flatteuses. Silence du garde! Crouzet sort alors du caburet, mais, dans la rue, il se trouve face à face avec l'oncle dudit agent, qui lui dit ces paroles: « C'est ainsi que tu arranges mon neveu. » « T'es joloux, eh! bien, t'en auras rutant. » Aussitôt dit, aussitôt fait: Crouzet s'elance sur le malheureux oncle! Au bruit de la lutte, le neveu accourt et, à son tour, il reçoit force horieus.

Le tribunal, qui aime à ce qu'on respecte les agents de l'autorité, inflige à Crouzet une peine de 15 jours d'emprisonnement.

Il y a, à Tourcoing, un estaminet tenu par le sieur Delbar, qui est en même temps le crieur public. Or. Delbar, qui crie beaucoup, n'aime pas à ce que l'on crie dans son établissement, et voulut mettre à la porte Jules Vandenbrouck, qui, par son chriété, avait déja attiré esvirou 300 personnes devant l'estaminet. Voyant un nombreux rassem-

blement, la police intervient et veut mettre le trop bruyant consommateur à l'ombre de la salle de Vandenbrouck préférait sa chambre et son lit; aussi ne voulait-il pas se laisser emmener et les agents furent obligés de le conduire de force au

violon. Pour lui apprendre à être plus docile, le tribunal e condamne a 25 fr. d'amende et aux frais du

Mme Deligny est cabaretière à Lille, et, comme toute bonne ménagère doit le faire, elle va à la cave tous les jours, afin d'y jeter un coup d'œit sur ses provisions.

Le 10 mai, pendant une de ses absences quotidiennes, elle entend sa domestique crier: Au veleur! Remonter tul l'affaire d'un instant et alors, Victoriue, elle s'appelait Victorine! lui raconta que, par la porte vitrée de la cuisine, où elle se treuvait, elle avait aperçu un des consommeteurs puiser dans le tiroir du comp ir.

Ce consommateur se nommait Jules Poulet, et avait dérobé une somme de 5 fr.

Deux mois de prison pour le corriger.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes:

'Un mois de prison et 500 fr. d'amende contre Jules Delosciuzes, de Roubaix, pour fraude; — 4 mois de prison contre Désiré Demadrille, de Lille, pour vol de plomb; — 6 jours de prison contreVietoire Souchait, de Roubaix, pour mendicité; — 3 mois de prison contre Gustave Courcelles, pour rupture de ban à Roubaix; — 1 mois de prison contre Jules Dangremont, de Loos, pour vol d'une cisaille, au préjudice du sieur Thibaut.

Enfin, le tribunal acquitte sans frais le sieur Jules Coupsy, négociant à Lille, prévenu d'avoir fait usage d'un timbre oblitéré.

Audience du samedi 31 mai Présidence de M. HEDDE, vice-président Pas bien intéressante, l'audience d'aujourd'hui! Beaucoup de flagrants délits, et puis.... c'est ut!

Boaucoup de llagrants delits, et puis.... c'est tout!

Voyens toujours!

Un adepte des héros de Ponson du Terrail, Camille Decostor, après s'être barbouillé la figure de noir, a tenté de pénétrer, à Roubaix, dans la demeure des époux Delannoy. Il essaya de s'introduire par la fenétre après en avoir brise un carreau. Jugez de la frayeur de ces pauvres Delannoy. Heureusement, à leurs cris, la police accourut et voulut emmener notre homme coucher au violon. Decoster ne l'entendit point de cette oreille, et, pour se débarrasser des agents, il manœuvra vigoureusement des pieds et des mains. On fat obligé de requisitionner une voiture à bras, sur laquelle on le hissa, et de le conduire de cette manière au dépôt de la sireté.

6 jours de prison pour le calmer.

Isidore Varney, également de Roubaix, s'amu-sait à briser les chaises et à casser les carreaux dans un estaminet de la ville. A la vue des agents de police qui accouraient au bruit du tapage fait dans l'établissement, notre homme s'esquiva pres-tement. On courut après lui, et on finit par le rat-

traper.

Pour s'es rendre maitre plus facilement, on lui mit les menottes; par malheur, Varney était d'une force peu commune et il parvint à briser ses entraves. Se sentant libre, il ne trouva rien de mieux